

Indépendance du Zimbabwe

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a dirigé la délégation du Canada aux cérémonies d'indépendance du nouvel État du Zimbabwe. Faisaient aussi partie de la délégation officielle, M. Arnold Smith, secrétaire général du Commonwealth de 1965 à 1975, et M. Terrence Bacon, haut-commissaire du Canada en Zambie.

Le premier ministre, M. Trudeau, et M. MacGuigan ont également envoyé au premier ministre, M. Robert Mugabe, et au ministre des Affaires étrangères, M. Simon Mzenda, des messages de félicitations les assurant que le Canada espère établir des relations amicales et étroites avec le Zimbabwe.

Le Zimbabwe a accédé officiellement à l'indépendance à minuit le 17 avril.

Jumelage des élus

Le Parti libéral du Canada semble aller de l'avant avec son projet de jumeler des élus de l'Est du pays avec des comtés de l'Ouest.

Le candidat libéral, M. Doug Richardson, défait le 18 février dans Saskatoon-Est, a annoncé que ce comté avait été jumelé à celui d'Ottawa-Centre, qui a élu un libéral, M. John Evans.

L'objectif de ces jumelages est de permettre aux électeurs de l'Ouest d'être représentés au sein du parti ministériel, les libéraux ne détenant que deux sièges dans l'Ouest (au Manitoba).

Selon le président du Parti libéral du Manitoba, il ne s'agit pas pour un député de l'Est de parler aux Communes au nom de circonscriptions des quatre provinces occidentales.

Pétrole synthétique canadien au prix international

A cause de l'escalade abrupte et soudaine des prix internationaux qui s'est produite au cours des récents mois, le gouvernement fédéral a invoqué la clause de force majeure inscrite dans l'accord qu'il a signé avec ses partenaires du projet Syncrude de sables pétroliers.

En vertu de cet accord, le gouvernement fédéral permet d'écouler la production des usines de sables pétroliers aux prix internationaux. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, a rappelé que l'accord original avait été signé en 1976, quand les prix internationaux étaient inférieurs à \$13 le baril. Depuis lors, les prix ont augmenté de 300 p. cent environ, et ont doublé au cours des 12 derniers mois pour atteindre leur niveau actuel de \$36 le baril.

Le Ministre a également annoncé que des conditions analogues s'appliquaient aux accords conclus avec Suncor Limited (précédemment la GCOS).

Le Ministre a attiré l'attention sur la promesse du gouvernement d'établir un prix du pétrole "fait au Canada", qui refléterait le coût économique du développement d'approvisionnements pétroliers supplémentaires. Ce nouveau prix de référence devrait être établi dans le cadre de négociations menées avec les provinces sur la stratégie tarifaire du pétrole et du gaz naturel.

Pour répondre aux préoccupations légitimes de l'Alberta et des sociétés privées, le gouvernement a décidé de continuer à verser des paiements de compensation pendant la durée des discussions avec cette province et ces sociétés. Les paiements permettent à la production de Syncrude et de Suncor d'atteindre le prix international.

L'établissement rapide d'une nouvelle politique tarifaire de référence pour la production de pétrole non classique, ferait partie intégrante d'une approche globale qui inclurait également des prix aptes à stimuler la mise en valeur de nouvelles sources pétrolières et qui prendrait en considération les besoins de tous les Canadiens. Le Ministre a répété que le gouvernement était convaincu que le développement des sables pétroliers revêtait une importance fondamentale pour les besoins énergétiques à long terme du Canada.

Politique forestière menée en collaboration avec les provinces

"Nous devons exploiter nos forêts sans les épuiser", a déclaré le ministre de l'Environnement, M. John Roberts, devant les membres de la division des bois et forêts de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers réunis en congrès à Montréal.

M. Roberts a ajouté qu'il entendait apporter son appui à la politique forestière et, avec la collaboration des provinces, encourager l'industrie à mieux aménager les forêts.

Insistant sur l'importance économique de l'industrie forestière, le ministre a souligné que l'exportation nette des produits forestiers avait apporté \$10,6 milliards à la balance des paiements du Canada, soit une augmentation de \$2 milliards par rapport à l'année précédente.

M. Roberts a indiqué que le gouvernement fédéral:

- endossait la proposition du Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement d'augmenter de 50 p. cent les coupes de bois d'ici l'an 2 000;
- acceptait le défi de créer un climat permettant à l'industrie de doubler la valeur ajoutée imputable à ce secteur d'ici l'an 2 000;

En exposant les étapes à suivre pour mettre en oeuvre la politique forestière, le Ministre a annoncé la formation d'un Comité fédéral de stratégie sur le secteur forestier. Ce dernier verra à coordonner

les activités fédérales en la matière. Le gouvernement fédéral étudie comment il pourrait encourager les investissements en gestion des forêts, par des dégrèvements fiscaux et des accords fédéraux-provinciaux.

Le gouvernement fédéral étudie, en outre:

- la valeur de l'appui fédéral à la recherche et au développement, aux services techniques et à l'enseignement supérieur en foresterie;
- ainsi que les conséquences des politiques et des règlements de transport, sur l'industrie.

M. Roberts entend rehausser le rôle du Service canadien des forêts (SCF) à l'intérieur du ministère de l'Environnement et il désire s'entendre avec les provinces sur le rôle de recherche du SCF.

Les objectifs à court terme du SCF sont de: publier une étude sur *La Perspective d'utilisation du bois d'oeuvre, au Canada, d'ici l'an 2 000*; établir un modèle économétrique forestier au pays; moderniser les installations de recherche et renforcer les programmes de recherche sur la régénération forestière et la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette; instituer des méthodes intégrées de répression des ravageurs forestiers qui supposent une utilisation moins grande des insecticides chimiques et la mise en place d'une usine de fabrication de produits de lutte biologique.